



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Jeudi 19 février 2015  
à 20h30**

**Membres présents** : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

**Secrétaire de séance** : PROTIERE Fabien

**AVENANTS AUX TRAVAUX DE L'ECOQUARTIER ET DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des avenants au marché de l'école. Ces avenants sont à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage suite à des demandes d'évolutions. D'autres sont à l'initiative de la Maitrise d'œuvre ou du bureau de contrôle, pour assurer la pérennité ou la sécurité du bâtiment.

Entreprise LACASSAGNE + 22 954,45 € HT.

Entreprise PASSELEGUE + 1 568 € HT.

Entreprise LYON ETANCHEITE + 550,00 € HT.

Entreprise MICHOLLET + 2 681,15 € HT.

Entreprise ARCHIMBAUD + 163,60 € HT.

Entreprise E.G.D.B. + 5 455,72 et - 5316,12 € HT.

Entreprise LACASSAGNE travaux hors marché d'un montant de 15 577,00 € HT.

Le conseil municipal accepte à 13 voix pour et 2 abstentions.

**TRAVAUX PARKING DE L'ECOQUARTIER**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des travaux de terrassement et de maçonnerie pour la réalisation du parking auprès de l'école au sein de l'éco-quartier au cœur du village.

Entreprise BOUCHUT pour des travaux de terrassement d'un montant de 10 273,40€ HT.

Entreprise THIVILLIER pour la réalisation du mur et de ses fondations pour un montant de 18 190,00€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

**ATTRIBUTION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, le terrain de la batteuse est mis à disposition d'un agriculteur de la commune. Cette année la commune a reçu 4 candidatures et 1 candidature est arrivée le lendemain du conseil. 2 conseillers municipaux se

retirent de la salle des débats et s'abstiennent de voter.

Au 1<sup>er</sup> tour, les candidats obtiennent : GAEC de la font du Loup 5 voix, GAEC de la Brevenne 2 voix, Anthony FAURE 5 voix, Yannick LABARRE 1 voix.

Pour départager les 2 postulants ayant obtenu 5 voix, au 2<sup>nd</sup> tour le GAEC de la font du Loup et Anthony FAURE sont retenus. Le GAEC de la Font du loup obtient 7 voix et Anthony FAURE 6 voix.

Le terrain de la batteuse est attribué au GAEC de la Font du Loup.

**VENTE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal petite parcelle de 32m2 référencée C395 au lieudit le Fermier est enclavée entre les parcelles d'un propriétaire terrien qui vend ses terrains. La commune souhaite vendre cette parcelle au prix du marché, soit 0,36 € le m<sup>2</sup>, à l'acquéreur des autres tènements de la propriété. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil accepte à l'unanimité

**DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le relais d'assistantes maternelles souhaite organiser une animation sur la commune de Meys comme chaque année.

Le Relais d'assistantes maternelles demande à cette occasion la permission d'utiliser la salle polyvalente à titre gracieux, comme sur les autres communes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les demandes annuelles du Comité de la batteuse pour l'organisation de la fête de la batteuse le dernier dimanche d'août ainsi que pour l'organisation de la revole : mise à disposition du podium, mise à disposition des agents techniques municipaux pour l'installation et le démontage du matériel, mise à disposition de la salle polyvalente le lundi 31/08, le mardi 01/09 et le dimanche 29/11 pour la Revole, étant entendu que le nettoyage reste à la charge de l'association. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique du Rhône propose de signer une convention triennale au titre des missions d'assistance aux collectivités en matière de retraite prévues par l'article 24 de la loi n°84-5 du 26 janvier 1984 et dans le cadre de la mission d'intervention et de contrôle confiée par la caisse de

dépôts au CDG69 dans le cadre du partenariat précité.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **ADHESION AU CASCC**

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 1997 du Comité d'Action Sociale et Culturelle du Canton de St Symphorien S/Coise, auquel chaque commune du Canton qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation qui est calculée sur la base de 2% de la masse salariale des agents de la collectivité adhérents à l'association.

Pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015, la participation de la commune de Meys est de 1317.03€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR LES REUNIONS ELECTORALES**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour les locations des salles municipales pour les réunions électorales. Monsieur le Maire propose lors des réunions électorales :

- de mettre gratuitement à disposition la salle de la cantine, à charge pour le loueur de faire le nettoyage des locaux
- d'appliquer le tarif réunion pour la location de la salle polyvalente à savoir 10€/heure, et le nettoyage sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour remplacer la convention ATESAT que proposait la DDT, le département propose une convention d'ingénierie publique pour apporter une aide aux communes sur des domaines comme la voirie l'aménagement de l'espace public.... Cette convention a une durée d'un an se renouvelant par tacite reconduction. Monsieur le Maire explique que les missions d'assistance seront gratuites et que la phase d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sera optionnelle et à titre onéreux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions. S'appuyant sur les choix faits en début de mandat, le conseil municipal décide :

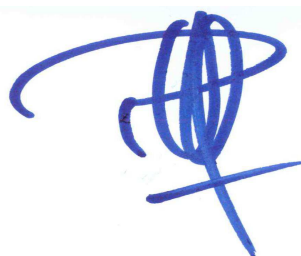
- d'accorder une subvention de 41€ pour les frais de fonctionnement du service santé du collège du val d'argent pour l'année 2014
- d'accorder une subvention de 200 € à l'association des handicapés des monts du lyonnais
- d'accorder une subvention de 25 € à l'association sourire et partage
- de ne pas accorder de subvention au groupement des

lieutenants de louveterie, au CFA les Mouliniers et à la chambre des métiers et de l'artisanat

### **QUESTIONS DIVERSES**

- le SIMOLY informe que le tri sélectif permet de faire une économie de 17,03 € par an et par habitant. Soit une économie de 685 406,33 € pour le territoire du SIMOLY
- les riverains de la salle de la cantine se plaignent du bruit lors de location après 22h. il sera rappelé aux personnes qui louent cette salle de ne pas faire de bruit dans la cour après 22h30. d'autre part des travaux d'isolations thermiques et phoniques sont prévus dans les salles communales du bourg.
- dans le cadre d'une demande d'utilisation des amendes de polices, il est envisagé de faire réaliser des travaux de sécurisation le long du lotissement 'les sources', sur la RD71, en collaboration avec les services du département.
- Le conseil municipal décide de reconduire jusqu'au 31/08/2017 l'expérience d'organisation des TAP mis en place en septembre 2014.
- Le brulage des déchets est interdit par arrêté préfectorale. L'écobuage reste possible, selon la période et en hormis les périodes de pollution, en demandant une autorisation à la mairie.
- La MJ de Meys fait son assemblée générale le 7 Mars, à 14h30 aura lieu les portes ouvertes du local.
- Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

Philippe GARNIER  
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 mars 2015 à 20h30.